

# **Vivre, produire et échanger : reflets méditerranéens**

**Mélanges offerts à Bernard Liou**

*Textes rassemblés par Lucien Rivet et Martine Sciallano*



éditions monique mergoil  
montagnac  
2002

Tous droits réservés  
© 2002



Diffusion, vente par correspondance :

Editions Monique Mergoil  
12 rue des Moulins  
F - 34530 Montagnac

Tél/fax : 04 67 24 14 39 - portable : 06 73 87 13 91  
e-mail : emmergoil@aol.com

ISBN : 2-907303-68-6  
ISSN : 1285-6371

Aucune partie de cet ouvrage ne peut être reproduite  
sous quelque forme que ce soit (photocopie, scanner ou autre)  
sans l'autorisation expresse des Editions Monique Mergoil.

Texte : auteurs  
Saisie, illustrations : *idem*  
Rédaction, mise en page : Sylvie Saulnier et Lucien Rivet  
Maquette : Editions Monique Mergoil  
Couverture : Editions Monique Mergoil  
Impression numérique : Maury SA  
21 rue du Pont-de-Fer, BP 235  
F - 12102 Millau cedex

# Sommaire

<i>Préface (Lucien RIVET et Martine SCIALLANO)</i> . . . . .	9	Robert ÉTIENNE	Prosopographie monumentale, prosopographie amphorique. Le cas des Ocratii . . . . .	119
Patrice POMEY		Élisabeth DENIAUX	Recherches sur le transport maritime dans la Méditerranée orientale : les affaires de Patiscus (51-43 av. J.-C.) . . . . .	121
Remarque sur la faiblesse des quilles des navires antiques à retour de galbord . . . . .	11	Dominique PIERI	Marchands orientaux dans l'économie occidentale de l'Antiquité tardive . . . . .	123
Sabrina MARLIER		Enrique GOZALBES CRAVIOTO	Notas sobre las relaciones hispano-tingitanas en la antigüedad clásica . . . . .	133
La question de la survivance des bateaux cousus de l'Adriatique . . . . .	21	Claude DOMERGUE, Christian RICO	À propos de deux lingots de cuivre antiques trouvés en mer sur la côte languedocienne . . . . .	141
Jean-Marie GASSEND		Henri AMOURIC, Éric DULIÈRE, Florence RICHEZ, Lucy VALLAURI	En rade de Villefranche . . . . .	153
Navires de Saint-Gervais, des Laurons, de Cavalières, etc. . . . .	33	José Maria BLÁZQUEZ	El comercio hispano con el norte de África y el Oriente desde el comienzo de la Antigüedad hasta el siglo VIII . . . . .	159
Claude SANTAMARIA		Moisés DÍAZ GARCÍA, Pedro OTIÑA HERMOSO	El comercio de la Tarragona antigua : importaciones cerámicas entre el siglo III a.C. y la dinastía julio-claudia . . . . .	171
Épave Chrétienne "E" à Agay, commune de Saint-Raphaël (Var). . . . .	35	Michel BONIFAY, Claudio CAPELLI, Luc LONG	Recherches sur l'origine des cargaisons africaines de quelques épaves du littoral français . . . . .	195
Michel L'HOURL, Elisabeth VEYRAT		Frédéric MARTY	Aperçu sur les céramiques à pâte claire du golfe de Fos . . . . .	201
Au carrefour des influences maritimes de l'Europe moderne : les épaves de la Natière . . . . .	43	Armand DESBAT	Quelques témoins de l'importation de sigillée orientale A à Lyon . . . . .	221
Max GUÉROUT		Thierry MARTIN	Le rayonnement aquitain des présigillées augustéennes du bassin de l'Aude . . . . .	223
L'épave du Patriote à Alexandrie (Égypte) . . . . .	51			
Éric RIETH				
À propos d'un bateau-citerne du delta du fleuve Godavari (Andhra Pradesh, Inde) dessiné par F. E. Pâris (1806-1893). Note d'architecture navale comparée . . . . .	67			
Philippe RIGAUD				
L'inventaire de la galéasse de Philippe de Comynes (Marseille 1491) . . . . .	71			
François SALVIAT				
Les ports de l'Atlantide dans le <i>Critias</i> de Platon . . . . .	79			
Francisca PALLARÉS				
I porti antichi della Liguria di Ponente : l'esempio di Albenga . . . . .	85			
Claude VELLA				
Évolution paléogéographique du littoral de Fos et du delta du Rhône : implications archéologiques . . . . .	103			
Christian GIROUSSENS				
À propos des étangs de Fos et d'Istres : deux entrepôts à sel à Port-de-Bouc au XVI <sup>e</sup> siècle . . . . .	115			

Philippe BET, Anne DELOR Les premiers ateliers céramiques de type méditerranéen en Auvergne, l'exemple des officines de sigillée . . . . .	235	Cèsar CARRERAS MONFORT, Piero BERNI MILLET Microspatial relationships in the Laetanian wine trade : shipwrecks, amphora stamps and workshops . . . . .	359
Kristell CHUNIAUD Le groupe des ateliers de potiers de Ligonnes à Lezoux (Puy-de-Dôme), un champ d'étude pour les questions relatives à l'organisation de la production céramique en Gaule romaine . . . . .	243	Rosario GARCÍA GIMÉNEZ, Michal OREN PASCAL, Darío BERNAL CASASOLA Las ánforas como indicadores del comercio entre el sur de <i>Hispania y Iudaea</i> . . . . .	371
Lucien RIVET Céramiques communes engobées et imitations de campaniennes et de sigillées italiques de Fréjus (Var), de la fin du I <sup>er</sup> siècle avant notre ère et du I <sup>er</sup> siècle de notre ère . . . . .	249	Pau MARIMON RIBAS La importancia de la <i>Gallia Lugdunensis</i> en la distribución de los productos béticos hacia el norte del Imperio . . . . .	379
Michel PASQUALINI Le pot de chambre : une forme particulière du vaisselier céramique dans la maison romaine entre les I <sup>er</sup> et III <sup>e</sup> siècles de notre ère . . . . .	267	Daniel ROUQUETTE Une représentation de phare sur une estampille amphorique ou doliaire de Narbonne . . . . .	389
Miguel BELTRÁN LLORIS Un rasgo de la colonización itálica : la fabricación de morteros en la <i>Hispania</i> tardorrepública (valle del Ebro) . . . . .	275	Stefania PESAVENTO MATTIOLI Una produzione norditalica di anfore bollate . . . . .	391
Jean-Christophe TRÉGLIA <i>Flanged bowl</i> Hayes 91 : simple bol décoré, mortier ou râpe ? . . . . .	287	Iwona MODRZEWSKA-PIANETTI Due anfore bollate del Polesine . . . . .	395
Yves RIGOIR Petit bestiaire sur DS.P. . . . .	291	Eduard GARROTE SAYÓ Les timbres sur amphores à huile de Bétique en Narbonnaise . . . . .	403
Daniela GANDOLFI Una bottiglia-mercuriale Isings 84 con bollo C. EVHODIA dal Civico Museo Archeologico di Ventimiglia (Liguria, Italia) . . . . .	295	Carmen ARANEGUI GASCÓ Las ánforas con la marca ΜΑΓΩΝ . . . . .	409
Guillermo PASCUAL BERLANGA, Albert RIBERA I LACOMBA Las ánforas tripolitanas antiguas en el contexto del Occidente Mediterráneo . . . . .	303	Juan Aurelio PÉREZ MACÍAS La <i>figlina</i> de Pinguele (Espagne) . . . . .	417
André TCHERNIA L'arrivée de l'huile de Bétique sur le <i>limes</i> germanique : Wierschowski contre Remesal . . . . .	319	Adrian ARDET Probabilités de la présence d'amphores de type "Gauloise" 5 en Dacie romaine . . . . .	423
Michel CHRISTOL Marchands gaulois et grand commerce de l'huile de Bétique dans l'Occident romain ; quelques données provenant des amphores . . . . .	325	Patricia SIBELLA Promontoire d'Uluburun, Turquie : amphores non identifiées . . . . .	425
Genaro CHIC GARCIA <i>DEGVSTATIO</i> o <i>RECOGNITIO</i> . . . . .	335	Ramón JÁRREGA DOMÍNGUEZ Nuevos datos sobre la producción anfórica y el vino de <i>Tarraco</i> . . . . .	429
Stefanie MARTIN-KILCHER <i>Lucius Uritius Verecundus</i> , négociant à la fin du I <sup>er</sup> siècle, et sa marchandise découverte à Mayence . . . . .	343	Jaap van der WERFF Old and new evidence on the contents of Haltern 70 amphoras . . . . .	445
Tamás BEZECZKY Brindisian olive oil and wine in Ephesos . . . . .	355	Montserrat COMAS SOLA, Jordi JUAN TRESSERAS La production du vin dans deux <i>domus</i> de la ville romaine de Baetulo. Analyses archéobotaniques et de résidus organiques . . . . .	451
		Marinella PASQUINUCCI, Simonetta MENCHELLI Anfore picene e paesaggio agrario : alcune considerazioni a proposito dell'ager Firmanus . . . . .	457

Marie-Claire AMOURETTI	Gilles SAURON
Découvertes archéologiques récentes sur les moulins et pressoirs romains de Provence . . . . .	Naissance et mort d'un genre pictural éphémère : la mégalographie . . . . .
465	511
Denis FONTAINE	Jean-Marie PAILLER
<i>De Frvtyvm</i> (Flash Back) . . . . .	<i>Sagitta</i> . Les noms de la flèche . . . . .
471	517
Christian GOUDINEAU	Jacques GASCOU
Les mystères de la lieue gauloise . . . . .	Les Flaminiques de Livie à Vaison-la-Romaine . . . . .
473	521
Daniel BRENTCHALOFF	Jean GUYON
Un nouveau milliaire de Tibère sur la <i>uia Aurelia</i> . . . . .	Jeu de puzzle au Musée Calvet à Avignon : deux pièces antiques à replacer au linteau de l'église Saint-Eutrope d'Orange . . . . .
479	527
George B. ROGERS	Henri LAVAGNE
La route romaine d'Aix-en-Provence au Rhône Nouvelles hypothèses . . . . .	Zénobie et Tétricus dans le triomphe d'Aurélien . . . . .
483	535
Vassiliki GAGGADIS-ROBIN	René GIROUSSENS
Une tête inédite découverte au Castelet-Fontvieille . . . . .	Un contrat de mariage à Istres au XVI <sup>e</sup> siècle . . . . .
489	541
Antoine HERMARY	Sabine FAUST
Une tête en ivoire du musée d'Istres . . . . .	Steindenkmäler aus dem gallo-römischen Tempelbezirk von Tawern . . . . .
493	545
Martine SCIALLANO	Anne ROTH CONGÈS
Oh ! my god ! . . . . .	Où replacer le soffite à caissons du mausolée de Sestino ? . . . . .
499	551
Victor LASSALLE	Laurence BRISSAUD, Jean-Luc PRISSET
Une imitation de l'orfèvrerie antique au portail de Saint-Gilles ? . . . . .	Un édifice funéraire sur le site de Saint-Romain-en-Gal . . . . .
503	567

# Un contrat de mariage à Istres au XVI<sup>e</sup> siècle

René Giroussens\*

Le contrat de mariage de Louis Dedon et Madeleine Provençal, enregistré le 3 mai 1555 par Me Pierre Saige, notaire d'Istres, concrétise un accord verbal passé auparavant<sup>1</sup>. « Noble » Louis Dedon exerce la profession de *fustier* (charpentier), et l'on peut penser que son lointain cousinage avec Hugues Dedons, promu conseiller du roi en la Cour des Comptes du Parlement de Provence le 14 mars 1554, donc un an auparavant, n'est pas étrangère à la particule<sup>2</sup>.

L'établissement d'un contrat de mariage, avant l'union devant l'autel, est un préalable quasi systématique dans le monde provençal de l'Ancien Régime. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on distingue les *verba de futuro*, ou comme dit notre texte, « parolles à l'advenir », consentement pour l'avenir ou fiançailles, des *verba de presenti*, « paroles de présent », consentement pour le présent. Ici, les familles se sont déjà entendues, et le contrat de mariage engage les parents et les futurs époux à officialiser le mariage « en face de nostre mère esglise », sous réserve que le clergé y consente. En règle générale, la cérémonie religieuse intervient dans les quinze jours qui suivent la signature du contrat.

Louis Dedon, baptisé à Istres le 17 août 1532, a moins de 23 ans au moment du contrat. Ses parents sont décédés, mais comme il n'a pas encore atteint l'âge de la majorité, fixé à 30 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes, il lui faut donc l'autorisation – la « licence » – de parents ou d'amis proches. Il en va de même pour Madeleine Provençal, dont la mère est encore en vie. Le défunt père de la future épouse était originaire de Miramas, mais habitait Istres après s'être marié avec Gassen Cavalier(e) (Chevalier).

Le contrat de mariage n'a pas seulement vocation à enregistrer une promesse de mariage. Il vise surtout à établir clairement la dot, c'est-à-dire tous les biens, meubles

et immeubles, que l'épouse apporte au nouveau foyer. La nécessité de doter les filles est rappelée de manière récurrente par les notaires, ici avec la plaisante formule : « pour plus aisément supporter les charges du mariage, à cause que se disent être petites mais bien grandes à supporter... ».

Madeleine apporte en dot à son futur époux « tous les droits qui pourraient lui appartenir sur l'héritage de son feu père, ainsi que son trousseau ». Formule assez vague, destinée à préserver ses droits en cas de partage des biens de son père par ses héritiers. Dans la foulée, le futur mari obtient une procuration générale pour défendre les intérêts de sa future épouse. La femme est en effet sous tutelle, celle de son père avant son mariage, celle de son mari ensuite. On remarquera encore que les mariés seront « nourris et alimentés, sains et malades », par Gassen Cavalier pendant un an, le temps sans doute que Louis Dedon puisse s'installer à son compte.

Bien que la valeur de la dot ne soit pas précisée, on peut supposer qu'elle est relativement modeste, comme semblent le prouver les parents et amis qui apportent leur écot « pour cause de noces et pour l'amour de Dieu », ceci témoignant de la solidarité et de la piété de l'époque. Sept personnes vont donc compléter l'apport de la jeune fille. Si l'oncle maternel fait partie des donateurs, les motivations des autres sont inconnues. Cinq dons sont en numéraire, exprimés en florins ou en écus d'or dits « au soleil ». Le florin, ancienne monnaie provençale, vaut le quart d'un écu. Deux autres dons sont en nature : une brebis (« fède »), et environ 10 mètres (« cinq cannes ») de toile, qui serviront à faire des draps ou des habits. Tout ici montre la modestie des biens du couple qui se forme.

Dernière disposition du contrat, les époux se font une donation mutuelle en cas de décès de l'un d'entre eux,

\* Les Amis du Vieil Istres, Musée Archéologique, Place du Puits Neuf, 13800 Istres.

1 Archives Départementales des Bouches-du-Rhône à Marseille, 409 E 7, f<sup>o</sup> 75-77. Nous avons rétabli la ponctuation afin d'améliorer la lisibilité du texte.

2 R. et Ch. Giroussens, *Histoire et généalogie d'une famille provençale : les Dedons*, Gémenos, 1998.

parce qu'il n'y a pas de mise en communauté des apports de chacun, en particulier de la dot, qui restera la propriété de l'épouse.

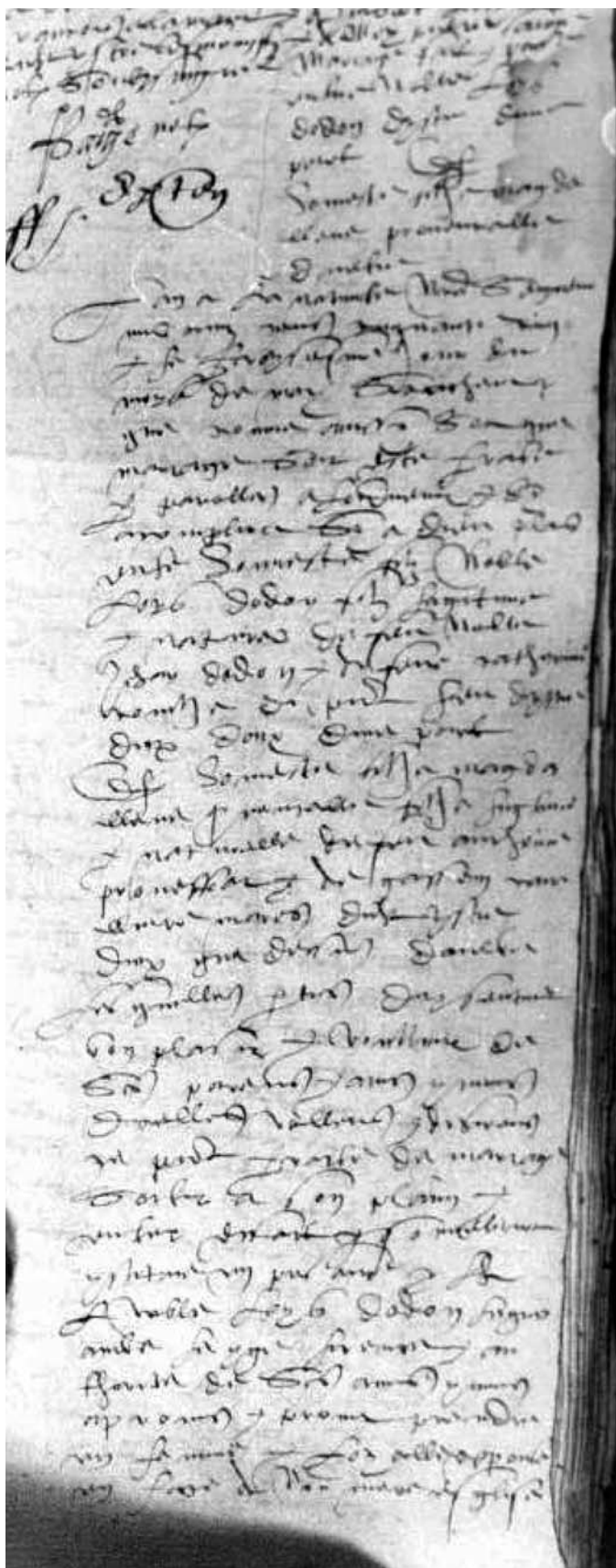
Ajoutons encore quelques éléments supplémentaires à cette courte analyse, Louis Dodon mourra dans son village natal le 2 octobre 1586. Il avait testé le 29 septembre précédent<sup>3</sup>, mentionnant six filles et cinq fils en vie, ce qui est assez exceptionnel, compte tenu de la mortalité infantile de l'époque.

### Mariage fait et passé entre noble Loys Dodon d'Ystre d'une part, et honneste fille Magdallene Provençalle d'autre

(f° 75 r) *L'an à la Nativité Notre Seigneur mil cinq cens cinquante cinq et le troysiesme jour du mois de may, sachent que comme ainsi soit que mariage soit esté traité par parolles à l'advenir et sy accomplira sy a Dieu plaid, entre honneste filz noble Loys Dodon, filz légitime et naturel de feu noble Jehan Dodon et de feu Catherine Conilhe du présent lieu d'Ystre, diocèse d'Aix, d'une part, et honneste filhe Magdallene Provensalle, filhe légitime et naturelle de feu Anthoine Provensal et de Gassen Cavallière, mariés dudit Ystre, diocèse que dessus, d'autre.*

*Lesquelles parties, du consentement, bon plaisir et voulloir de ses parens et amis communs d'icelles, vollens et désirans ce présent traicté de mariage sortir à son plain et entier esfait, personnellement constitué en présence etc. ledit noble Loys Dodon, lequel avec le congé, licence et autorité de ses amis communs a promis et promet prendre en femme et loyalle expouse en face de nostre mère esglise (f° 75 v) ladite Magdalle Provensalle présente, là et quant pour la partie de ladite Magdalle ou bieng de ses parens et amis communs d'icelle de se faire sera requis, ladite nostre mère esglise aussy vollant et faire permettant, et ainsy l'a juré ;*

*Et pareillement la dite Magdallene Provensalle, laquelle avec le congé, licence, bon plaisir, voulloir de honneste femme Gassen Cavallière sa mère, présente, et aultres siens parens et amis communs d'icelle, a promis et promet prendre en mary et loyal expoux en face de nostre mère esglise ledit noble Loys Dodon présent, là et quant pour la partie dudit Dodon ou bien de ses parens et amis communs d'icellui de ce faire sera requise, ladite nostre mère esglise aussy vollant et faire permettant, et ainsy l'a juré.*



Première page du contrat de mariage entre Louis Dodon et Madeleine Provençal.

3 Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, 409 E 60.

*Et pour plus facilement supporter les charges du mariage, pour ce que ne se disent estre petites mais bien grandes, et à selle fin que ne soit dit à l'avenir la dite Magdalle Provensalle ne soit esté colloquée en mariage sans aucune constitution ny assignation de doct, stablee en sa personne ladite Magdalle Provensalle, laquelle de son bon gré s'est constitué et assigné tous et chascuns ses droictz que luy compètent et peulvent compéter et appartenir sur tous et chascuns les biens de feu son père, et en augmentation des ditz droictz, toutes et chascunes ses raubes, (f° 76 r) joyaulx et abilhemens quelle aura au jour des nopces et consumation dudit mariage.*

*Et pour la reconnaissance desdicts biens, ladite Magdalle Provensalle, avec la licence susdite, sans toutesfoys renonciation de ses aultres procurations par elle aultrefoys faitz et constitués, de nouveau par ses présentes a fait et constitué son procureur, acteur, facteur et messenger spécial et général, sans que la spécialité à la généralité puyssse n'y préjudicier en aucune manière et au contraire, sçavoir ledit Loys Dodon son futur mary présent et la charge en soy prenant et asseptant spécialement et expressément, au nom de ladite constituante d'exiger et recouvrer tous et chacuns ses dictz droictz en quelque part et lieu qu'ilz sont assis et situés,*

*moyenant telz pactes convenus et acordés entre les deux parties que la dite Gassen Cavallière mère de ladite Magdalle sera tenue, comme ainsy faire l'a promis et promet, norrir et alymanter sains et maglades lesdictz Loys Dodon et ladite Magdalle futurs mariés, ses beau-filz et filhe respectivement, pour le temps et espace d'un an en sa maison, à commencer le jour des nopces et consumation du dit mariage.*

*Item, que ledit noble Loys Doudon (f° 76 v) sera tenu recognoistre à ladite sa femme tout ce que aura perçu de ses droitz.*

*Et là tousjour présent syre Michel Ferrier lequel, ayant ledit mariage agréable, a donné par donation, tant pour cause de nopse et pour l'amour de Dieu, à ladite Magdalle présente la somme de dix flourins payables au jour des nopces ;*

*Et aussy stabli en sa personne Charle Chivallier, oncle maternel de ladite Magdalle, lequel, ayant aussy ledit mariage agréable, a donné pour l'amour de Dieu à ladite Magdallène sa dite nyepce présente la somme d'ung escu*

*d'or sol payable au jour des nopces et consumation du mariage ;*

*Aussy présent en sa personne Ponset Autheman, lequel ayant aussy ledit mariage agréable a donné à ladite Magdalle présente une fède bonne et suffisante au jour des nopces et consumation dudit mariage ;*

*Aussy stabli en sa personne syre Stienne Bérard lequel, ayant aussy ledit mariage agréable, de son bon gré a donné à ladite Magdalle Provensalle présente la quantité de cinq canes de toille payables au jour des nopces ;*

*Item, aussy stabli en sa personne Girault Dauphe de Myramas lequel de son bon gré a donné pour l'amour de Dieu à ladite Magdalle présente la somme de deux flourins, payable au jour des nopces et consumation dudit mariage ;*

*(f° 77 r) Item, stabli en sa personne Loys Lantier dudit Ystre lequel, ayant aussy ledit mariage pour agréable, a donné à ladite Magdalle Provensalle pour l'amour de Dieu la somme d'ung escu d'or sol, payable au jour de la feste de la Magdalle prochène venant en paix ;*

*Item, aussy stabli en sa personne Mathieu Barbier Me fustier de Lambesc lequel, ayant aussy ledit mariage pour agréable, a donné pour l'amour de Dieu à la dite Magdalle Provensalle la somme d'ung escu d'or sol payable à la Magdalle prochaine venant en paix.*

*Et stablis en leur personne ledit noble Loys Dodon et ladite Magdalle Provensalle mariés, lesquelz ayant ledit mariage agréable, se sont donné l'ung l'autre par donation faite entre vifz pour cause de nopces et au plus vivant d'eux, sçavoir ledit Loys Dodon à ladite Magdalle présente la somme de trente flourins, et ladite Magdalle audit Loys Dodon avec la licence susdite la somme de quinze flourins, à prendre sur les biens l'ung de l'autre incontinant après leur décès et trespas.*

*Lequel acte de mariage, pacte, donation et convention et tout le contenu ont promis et prometent avoir agréable, tenir ferme, observer, garder et ny contrevenir (f° 77 v) en aucune manière, obligeant et renonçant et jurant et aultres clauses ad ce requises.*

*Faict dans la salle de la maison de Margaride Thayssayre, cohéritière de feu Anthoine de Bréguière, en présence de Guillaume Aymar et de Jehan Motheron, fils de Pons, audit Ystre.*